

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

13 Décembre 2016

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
François LINANT		François DASSANCE	X
Sébastien ANNEREAU	X	Cyril PROCH	X

Présents direction :

Rodolphe FAVREL
Henri GERMAIN
Stéphanie GIRAUD

Questions du mois.

1. Crèche. Lors du CR du mois de septembre, la direction nous a signalé que Thales Services travaillait avec Les Petits Chaperons Rouges. Est-ce que TCS s'est depuis rapproché de TS afin de savoir si il y a avait la possibilité d'obtenir des places en crèche et comment en faire la demande?

Réponse : Cette question est toujours à l'étude.

2. Pastel : La « Place du village », qui permettrait de discuter avec les salariés TS pour un esprit Thales, serait non accessible alors que nous sommes déjà isolés sur Toulouse (non connu des autres Thales), est-ce bien le cas ? One team One Thales

Réponse : La place du village du 5e étage sera accessible à l'ensemble des occupants y compris les salariés de TCS.

3. Pastel : Quels seront les horaires d'ouverture du futur site ?

Réponse : Les horaires d'ouverture du Parc du canal pour TCS sont de « 7 h 00 à 21 h 00 ». Le règlement intérieur va évoluer pour prendre en compte le déménagement vers le site de Labège. Dans ce cadre l'horaire de fermeture sera de 20 H 00 pour être en cohérence avec les horaires du CNES. .

4. Pastel : Quel est le choix du futur restaurateur pour le futur RIE de Pastel ?

Réponse : La société de restauration retenue est ELIOR.

5. Pastel : Quand est-il prévu d'avoir un processus d'accord, sur des indemnités suite au changement de site, avec les DS?

Réponse : Une négociation a été engagée au niveau de l'établissement de Vélizy. Deux réunions de négociation se sont déjà tenues. La dernière réunion de négociation se tiendra le 14 décembre.

6. Pastel : Comment se passeront les déplacements entre sites (CNES/PASTEL) pour les employés (ordre de missions, voiture de service, imputations...) dans le cadre d'une réunion/entretien? Dans le cadre d'un projet (préparation échantillon, tests...) ?

Réponse : Le collaborateur qui se déplace dans le cadre d'une mission demande à bénéficier du remboursement de ses indemnités kilométriques selon la note TCS. Le déplacement en mission doit être compris comme étant le déplacement pour se rendre sur un autre site que son lieu habituel de travail pour des raisons professionnelles. A ce titre, un trajet pour se rendre à une réunion de service, de projet ou un entretien avec son manager sont considérés comme des déplacements professionnels.

7. Nouveau site CE : Un nouveau site du CE est disponible depuis peu de temps. Différents documents privés peuvent y être placés (RIB, Avis d'imposition...). Qui a vérifié la sécurité de ce site ? Nos experts peuvent-ils avoir les conclusions des tests d'intrusion ?

Réponse : L'étude de sécurité a été confiée aux équipes de CSE Vélizy. Les résultats de cette étude ont été communiqués exclusivement aux membres du Comité d'Etablissement.

8. Les personnes revenant de déplacements à l'étranger subissent parfois des remarques du type « comment se sont passés les vacances ? ». Un rappel peut-il être fait sur le fait que même si ces missions font partie de leur travail, elles peuvent être contraignantes pour leur vie personnelle et sont loin d'être ressenties comme des « vacances » ?

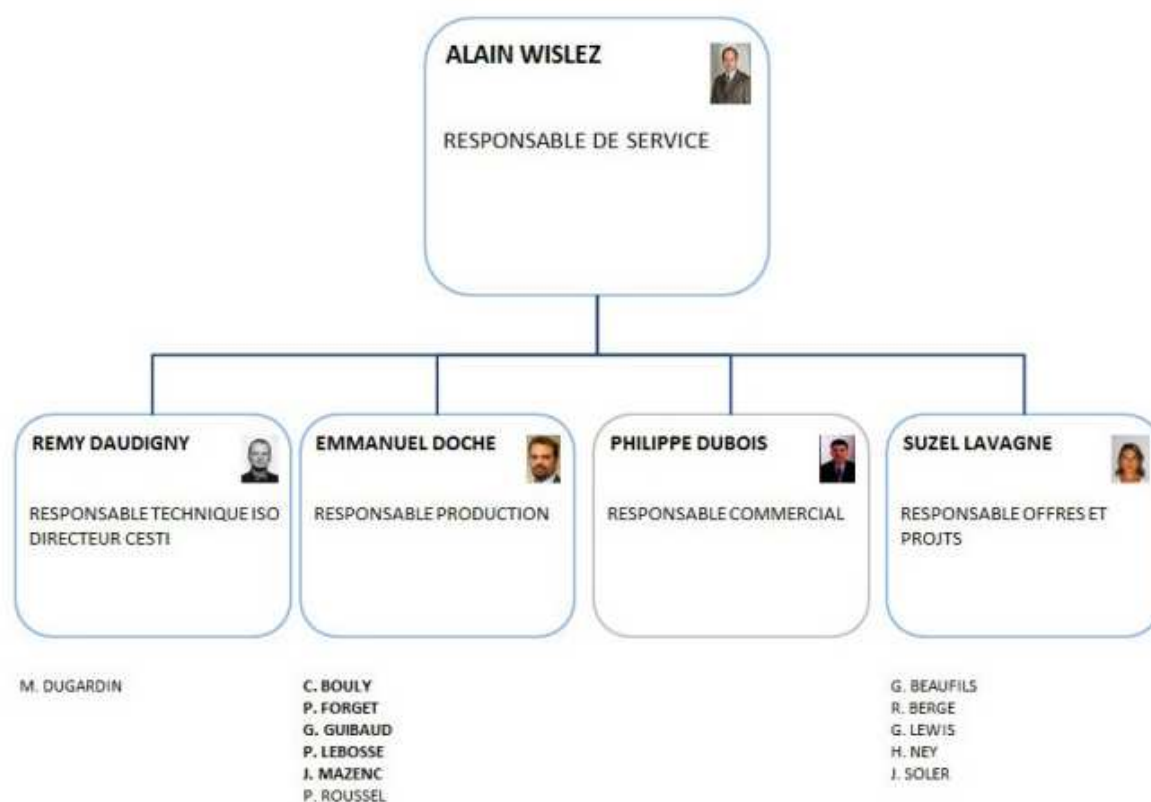
Réponse : Nous rappelons que les missions professionnelles sont bien du travail et non des vacances.

9. GPEC : Suite aux différentes réunions, la direction a toujours donné la réponse qu'il y aurait des indemnités kilométriques par rapport à notre bassin d'emploi par rapport aux accords du groupe Thales (cf le CR de la réunion DP du mois d'octobre). Mais les employés qui en ont fait la demande se sont vus refuser cette indemnité. Pourquoi ?

Réponse : La Direction de TCS précise que la règle ne s'applique qu'aux mobilités intra TCS.

10. Intranet : Au 1er décembre, notre intranet indiquait :

Organisation



Quand sera prévue la mise à jour de notre intranet ?

Réponse : L' intranet toulouse sera mis à jour prochainement.

11. GPEC. Point sur la GPEC.

Réponse : Un état d'avancement de la GPEC a été présenté aux élus de la Commission Emploi Formation le 7 décembre. Didier Catherine DRH ITS a informé les élus de la décision de faire évoluer la GPEC. A partir de janvier 2017, le support du cabinet externe Corinne Cabanes sera maintenu pour les collaborateurs déjà engagés dans une démarche de mobilité. Pour les autres qui seraient intéressés par une démarche de mobilité nous reprenons un processus nominal, dans lequel le collaborateur qui souhaite être accompagné contacte son Responsable Ressources Humaines.

12. LABEGE. Point sur le futur déménagement

Réponse : Les collaborateurs emménageront le 2 janvier 2017 sur le nouveau site de Labège. Une communication sera adressée aux équipes.

13. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : Le point est réalisé en séance.